

Rando Santé

Marche encadrée, en plein air.

COLLECTIF

■ À L'UNITÉ

10 €

Cours collectifs en salle

SÉANCE À L'UNITÉ **14,50 €**

Abonnement annuel

1 activité par semaine

40 € / mois

10 € la séance

📍 Complexe Sportif Gilbert Rocci, Vieille Route de la Gavotte
13170 Les Pennes Mirabeau

1ère séance offerte

Coaching

Vos objectifs, votre rythme.

INDIVIDUEL

■ À DOMICILE

40 € / heure

80 € / heure, moitié déduite
immédiatement par le crédit
d'impôt

Bilan de condition physique offert



Adhésion annuelle 10€ comprise

Toutes les inscriptions se réalisent sur le site www.adeovie.com

📞 Ou par téléphone : 04 65 01 13 93 / 06 73 06 55 79

[Voir conditions générales](#)

Paielement & engagement

- Abonnement annuel réglé par prélèvement automatique mensuel sur 10 mois : 40 € par mois, soit 400 € pour la saison.
- En cas de rejet de prélèvement, la régularisation est à effectuer sous 15 jours ; les frais bancaires éventuels restent à la charge de l'adhérent.

Remboursement & annulation

- Séance à l'unité : remboursement possible jusqu'à 48 h avant la séance. Au-delà, la séance est due.
- Rando Santé : une randonnée a lieu à partir de 5 inscrits minimum.
Annulation à l'initiative d'Adeovie (absence de l'intervenant, météo défavorable, effectif insuffisant) : la séance est reportée ou remboursée.
- Abonnement : résiliation anticipée possible sur justificatif (certificat médical d'inaptitude, déménagement), avec un préavis d'un mois.

Santé & sécurité

- Certificat médical obligatoire à l'inscription.
- Les séances, en salle comme en extérieur, sont couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Fonctionnement pratique

- Cours collectifs : 40 séances de septembre à juin, hors vacances de Noël : le prélèvement mensuel reste identique sur les 10 mois.
Inscription en cours d'année : tarif calculé au prorata des séances restantes.
15 abonnés maximum par créneau, 5 abonnés minimum pour démarrer la saison, sinon basculement possible sur un autre créneau.
- Coaching à domicile : adhésion à l'avance immédiate du crédit d'impôt obligatoire. Les séances à domicile ouvrent droit à un crédit d'impôt de 50 % ; l'URSSAF déduit cette part au moment du prélèvement, vous ne réglez donc que la moitié du tarif sans attendre la déclaration de revenus.
Coaching à domicile en duo possible pour deux personnes d'un même foyer fiscal.

Mentions légales

- Adeovie, association loi 1901. Siège : 3 allée de la Billonne, 13170 Les Pennes Mirabeau. SIRET : 94423135600014
- Contact : 04 65 01 13 93 / 06 73 06 55 79 — contact@adeovie.com
- Données personnelles : les informations recueillies servent uniquement à la gestion des inscriptions et ne sont pas transmises à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression (RGPD).
- Droit de rétractation : les inscriptions à distance bénéficient du délai légal de rétractation, sauf exception prévue par la loi, notamment pour certaines activités de loisirs programmées à date ou période déterminée (art. L. 221-28 du Code de la consommation).